RCS: PARIS

Code greffe: 7501

Documents comptables

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

## Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 16641

Numéro SIREN: 821 554 177

Nom ou dénomination : ITHAQUE SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 67216



20190672162019

DATE DEPOT: 18/07/2019

N° DE DEPOT: 67216

N° GESTION: 2016B16641

N° SIREN: 821554177

**DENOMINATION: ITHAQUE SECURITE** 

ADRESSE: 114 rue Saint Dominique 75007 Paris

MILLESIME: 2019

ITHAQUE SECURITE

SOCIFTE A.RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5.000 EUROS

Greffe du tribunal Compres annuels déposés le StEGE SOCIAL: 114 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS

1 & JUIL. 2019

RCS de Paris sous le nº 821 554 177

Ci-après la « Société »

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 20 JUIN 2018**

Le VINGT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT, à NEUF HEURES, les associés se sont réunis au siège social sis 114 rue Saint-Dominique, 75007 PARIS, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

## Sont présents:

- La Société ASSET MANAGEMENT GROUP, détentrice de 3.000 parts, sur les 5.000 parts composant le capital social,

La Société Etude Prévention et analyse des risques (aneiennement DR Holding), propriétaire de 2.000 parts sociales, sur les 5.000 parts sociales composant le capital social de la Société.

Total associés présents : 5.000 parts sociales sur les 5.000 parts sociales composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur Jacques LEFRANC, Gérant, préside l'assemblée.

Le Président déelare que tous les documents preserits par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affectation du résultat
- Quitus donné à la gérance
- Absence de dissolution anticipée de la Société
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée :

4

- une copie des lettres de convocation des associés;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- les statuts de la Société;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président présente le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 Puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

\*\*\*\*

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître une perte d'un montant de 6. 433 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter cette perte au compte de report à nouveau. Ainsi, le compte de report à nouveau s'élève à la somme de (6.433) euros.

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal en application des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

h

#### TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce l'Assemblée générale décide de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

## QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9hrs30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

M. Jacques LEFRANC

_	`		- 1	_
1	١		- 1	
•	1		- 1	

Designation de l'entreprise   18.1   19.1			general des propies)	~					_	_ <del></del> _	
Name	Durke de l'exercice retorbies										
Table	$\vdash$						<del></del>	_		= <u>-</u>	
Trist of teahissement											
This of 'Cabalissement'									Amort		
Priss de developpement *			Capital souscrit non a	appelé	(1)	AA					
Terrains		H	Frais d'établissement	t <b>*</b>		AB		AC		<u></u>	
Terrains		PORE	Frais de développem	ent *		cx_		cQ			
Terrains		DC0	Concessions, brevets	et droits similaires		AF_		AG			
Terrains		ATTON	Fonds commercial (1	)		АН		Al			1,000
Terrains		STURC	l			AJ _		AK			المركب
Page		DEN	Avances et acomptes tions incorporelles	sur immobilisa–		AL_		АМ			₩, ,
		LES	Terrains			AN		AO			·
	LISÉ	RPORE	1			AP_	<u> </u>	AQ		~ /V/C	hk
Avances et acomptes   Ax		NS CO	Installations technique outillage industriels	ies, matériel et		AR		AS		m 4	\w'
Avances et acomptes   Ax	IF IN	SATIO	Autres immobilisatio	ons corporelles		AT		AU			
Participations devaluées selon   CT	¥	MOBIL	Immobilisations en c	ours		AV_		AW			7-500
Autres participations	\	_ 	<u> </u>			AX		AY	_		1 0%
Note		3	Participations évalué la méthode de mise e	es selon n équivalence		cs _		CT		\ <u>\</u>	
Note		ANCE	Autres participations			cu	<del>,</del>	CV			
Note		NE SY	Créances rattachées à	des participations		BB		BC			
Note	1	34710	Autres titres immobil	lisés		BD		BE			
Note		MODIL	Prêts			ł⁻ ├─		1 1			
Matières premières, approvisionnements   BL   BN   BN   BN   BN   BN   BN   BN	Ш	Ž	Autres immobilisatio	ns financières*		{		ł			
Factor   F	]			<del> </del>	TOTAL (II)	<b>!</b>					
Produits intermédiaires et finis   BR   BR   BR   BR   BR   BR   BR   B				<del></del>		} <del> </del>	<del></del>			·	<u> </u>
Produits intermédiaires et finis		S)	<b>]</b>			<b>!</b>		1 1			
Produits intermédiaires et finis		STOCK	<u> </u>		<del></del>	▎├─		1 1			
Attres creances (3)  Capital souscrit et appelé, non versé  CB  CC  Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :  Disponibilités  CF  9 940  CC  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  C	Ę		<u>                                     </u>	res et finis		<b>{</b>		1			
Attres creances (3)  Capital souscrit et appelé, non versé  CB  CC  Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :  Disponibilités  CF  9 940  CC  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  C	J.					i ⊢		{			
Attres creances (3)  Capital souscrit et appelé, non versé  CB  CC  Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :  Disponibilités  CF  9 940  CC  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  C	CIRC		1			<b>!</b>		[		:	
Attres creances (3)  Capital souscrit et appelé, non versé  CB  CC  Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :  Disponibilités  CF  9 940  CC  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  CT  C	5	NCES	<u> </u>	ttachés (3)*		<b>!</b> ├─-	<del> </del>			<del></del>	
Valeurs mobilières de placement   CD		¥				\	403	1 1			403
Charges constatées d'avance (3)*   CH		<u> </u>	l	<u> </u>		i ├─		l i			
Charges constatées d'avance (3)°  Charge		NERS	(dont actions propres		<del></del>	1 —		1 1			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW Primes de remboursement des obligations (V) CM Ecarts de conversion actif* (VI) CN TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 10 344 IA 10 344  Renvois: (I) Dont drort au bail: (2) part à motes functions funct	┞┈┤	۵	<del>                                     </del>		<del></del>	} ├─	9 940	1			9 940
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW  Primes de remboursement des obligations (V) CM  Ecarts de conversion actif* (VI) CN  TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 10 344 IA 10 344  Renvois : (1) Dont drort au bail : (2) part à mous d'au m des minochisations financiers series CP (3) Part à plus d'un an CR			Charges constatées d	avance (3)*		<b>I</b> ├─		1			
Ecarts de conversion actif*  (VI) CN  TOTAL GÉNÉRAL (1 à VI) CO 10 344  IA  10 344  Renvois : (1) Dont drort au bail :  (2) part à mons d'es m des minochesions financiers senses CP  (3) Part à plus d'un an CR		Athon	F. ( 42 ( ( ( 42			<b>I</b> ├─	10 344	LV.			10 344
Ecarts de conversion actif*  (VI) CN  TOTAL GÉNÉRAL (1 à VI) CO 10 344  IA  10 344  Renvois : (1) Dont drort au bail :  (2) part à mons d'es m des minochesions financiers senses CP  (3) Part à plus d'un an CR	ompte	gulan		<del></del>		<b>!</b>		l			<del></del>
TOTAL GÉNÉRAL (1 à VI) CO 10 344 IA 10 344  Renvois : (1) Dont drort au bail : (2) part à motes des ma des immobilisations financiens series CP (3) Part à plus d'un an CR		원 왕	<del></del>			▎├─					
Remvois: (1) Dont drost au bail: (2) part à mons d'un au des mmobilessions financieres series CP (3) Part à plus d'un au CR							10 344	$\vdash$	IA	- <u>-</u> -	10 744
IIIII AAAAA AAAA AAAA AAAA AAAA AAAA A	(2) part à monts d'en en des						10 344	┞┤	_, _	art á plus d'un an CR	10 344
Clause de réserve de propriété : *	Clau	ise de	réserve Immobilisations		munopulsations linariciens selies	Stocks	:	$\vdash$	<del></del>	Créances :	



Formulatre obligament (article 53 A do Code stated des musics)

Dé	signa	tion de l'entreprise SARL ITHAQUE SECURITE		Néant*
_			ι —	Francisco M
<u> </u>			<u> </u>	Exercice N
	ļ	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé : 5 000 )	DA	S_000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	<del></del>
		Ecarts de réévaluation (2)° (dont écart d'équivalence EK	DC	
	- 1	Réserve légale (3)	DD	
	KES	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Š	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours   B1	DF	
	ָבֻׁ הַ	Autres réserves (Dont réserve relative à l'actat d'ocuvres originales d'artistes vivants. EJ	DG	
j	CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	DH	
8	5	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	( 6 433)
1		Subventions d'investissement	Ŋ	_ <del></del>
	j	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL	( 1 433)
g	_	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Autres fonds	ا مالدة	Avances conditionnées	DN	
Var.	ā.	TOTAL (II)	DO	
25	ري ري ي	Provisions pour risques	DP	
Provisions	120	Provisions pour charges	DQ	
Į į	₹#	TOTAL (III)	DR	
一		Emprunts obligataires convertibles	DS	
		Autres emprunts obligataires	DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
۱ ۽	Đ	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1 )	DΥ	11 057
}	(+) (-)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	120	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	720
		Dettes fiscales et sociales	DY	
l		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	 
1		Autres dettes	EA	
Con	npte rul.	Produits constatés d'avance (4)	EВ	
		TOTAL (IV)	EC	11 777
		Ecarts de conversion passif <sup>9</sup> (V)	ED	
Г		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 344
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	ıс	
2	(2)	Dont Cart de réévaluation libre	1D	
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)		EG	11 777
		Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	E11	

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(3)

Formulaire obligatous (article 5) A do Code starral des santis)

Désign	ation de l'e	entreprise SARL ITH	AQUE SECURITE					N	éant	<u>]•                                    </u>
				France	- 1	Exportations et raisons intracommunautaires	l	Total		
	Ventes d	e marchandises*		FA	FB	and the second s	FC			
	-	biens *		FD	FE		FF	<u>-</u>		
Z	Production	on vendue { services *		FG	FH		FI	<u> </u>		
4T10	Chiffres	d'affaires nets *		FJ	FK		딦			
,OTT,		on stockée*	<del></del> * <del></del>	1			EM	<del></del> _		
EXPI	-	on immobilisée*		<del></del>			FN			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Subventi	ions d'exploitation					FO			
Ing			rovisions, transferts de cha	rges* (9)			FP			
PRC	Autres pi	roduits (1) (11)					FQ			
İ			<del></del>	. 1	ntal des produ	ita d'exploitation (2) (1)	FR			
	Achats d	e marchandises (y compi	ris droits de douane)*	_			FS			
	Variation	n de stock (marchandises					FT			
	Achats d	e matières premières et a	utres approvisionnements	(y compris droits de	douane)*		Fυ			
	Variation	n de stock (matières prem	nières et approvisionnemer	nts)*	<u> </u>		]fv[	·		
NOL	Autres ac	chats et charges externes	(3) (6 bis)*				FW[		6 3	357
ITAĪ	impôts, t	axes et versements assim	nilés*				FX			76
PLO	Salaires e	et traitements*					FV			
D'E)	Charges	sociales (10)					FZ			
CHARGES D'EXPLOITATION	, Z	Sur immobilisations	- dotations aux amortisse	ements*			GA	<del> </del>		
HVIC	TION	Our mismoon surers	- dotations aux provision	us*			СВ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur actif circulant : dot	tations aux provisions*				cc			
	DE	Pour risques et charges	: dotations aux provisions	·			CD			
	Autres cl	harges (12)					GE			
					otal des charg	es d'exploitation (4) (11)	CF		6 4	133
	ÉSULTAT	D'EXPLOITATION (I	- fr)				GC	(	6 4	133)
opérations en commun	Bénéfice	attribué ou perte transfé	rće*			(111)	CII		<u></u>	
oper en cc	Perte sup	portée ou bénéfice transi	féré*			(IV)	Ci			
ສ	-	financiers de participatio					띠	<u>.</u>		
CIEF	Produits	des autres valeurs mobili	ières et créances de l'actif	immobilisé (5)			GK			
PRODUITS FINANCIERS		térêts et produits assimil					CL			
TSF		sur provisions et transfer	rts de charges				C.M			
Inac		ces positives de change					Gy	<del></del> -		
PR(	Produits	nets sur cessions de valer	urs mobilières de placeme	<u></u>			GO			-
- 8					Total des	produits financiers (V)	GP			
HERE		s financières aux amortis	sements et provisions*				CÓ			
NAN		t charges assimilées (6)		<del></del>			GR	<del></del>		
ES FI	1	ces négatives de change				<u>.                                      </u>	CS			
CIJARGES FINANCIERES	Charges	nettes sur cessions de val	leurs mobilières de placem	CUII	Total des	charges financières (VI)	CU			
	te::: ***	FEMANOIED OF 10			100100	Eco unancicico (41)	GY			
		FINANCIER (V - VI)	MPÔTS (I - 11 + 111 - IV +	V - VII			1 ľ		- A	133)
3 - RI	こういけいりょ	COUKANI AVANI I	mrUi3 (I・II + III - IV + -	¥ = ¥1)			<u> G# </u>		0 4	1221

	_	`
7	1	٦
١.	4	- 1

D	_	tion de	e l'entreprise SARL ITHAQUE SECURITE				Néant 🗆
$\vdash$						1	Exercice N
_						НА	
ړ ا	ELS		uits exceptionnels sur opérations de gestion			i I	
PRODUITS	lox)		uits exceptionnels sur opérations en capital *		<del></del>	НВ	<u>-</u>
&	(CEP)	Repri	ises sur provisions et transferts de charges			HC	
			Total des prod	loits excep	tionnels (7) (VII)	IID	
٫. ا	ENCEPTIONNELLES	Charg	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
) E	N/O	Char	ges exceptionnelles sur opérations en capital *	_		HF.	
⋛	EMI	Dotat	tions exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	E		Total des charg	ges excepti	oanelles (7) (VIII)	нн	
4	- RÉ	SULT	TAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	<del></del>
P	articip	ation d	des salariés aux résultats de l'entreprise		(tx)	m	
)r	npots	sur les	bénéfices •		(X)	HK	
			TOTAL DES PRODUITS (I+1	11 + V + V	71) 	HL	
			TOTAL DES CHARGES (11+1	IV + VI + V	VIII + IX + X)	нм	6 433
5	- BI	ÉNÉFI	ICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	( 6 433)
	(1)	Dont	t produits nets partiels sur opérations à long terme			но	
1			produits de locations immobilières			ну	
1	(2) I	Oont {	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-desson	us)		1C	_
]			- Crédit-bail mobilier •			HP	
	(3) I	Oont (	- Crédit-bail immobilier			НQ	
ĺ	(4)	\ Dom	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (E) ci-dessous	 s)		111	
	(5)	_	t produits concernant les entreprises liées	<u>-</u>		ı,	
	(6)		t intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)		t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			нх	
			t amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	(6ter)	Dont	t amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	•		RD	
	(9)	Dont	t transferts de charges			A1	
RENVOIS	(10)	Dont	t cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
Ë	(11)	Dont	t redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Doni	t redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			<b>A4</b>	
	(13)	Dont p	orimes et cotisations émentaires personnelles : facultatives	obligatoire	s A9	1	
ł	(7)	Detail	des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadr e en annexe):	re (7) et ke	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	-	<u> </u>					
	_			Ì			
	- -	Diagram of	des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exerc	
	(ه)		and become at the first and anti-ancie much temp.		Charges améneures		Produits antérieurs
	<u> </u>						<del></del>
							<u> </u>
					<del></del> _	_	<del></del>

(5)

_	4	plante chilepinnue (artic i Code graccal des imp	20 33 A										
<u> </u>	ésig	gnation de l'en	treprise SARL ITH	<b>AQUE</b>	SECURITE	Valeur brute des Augr					Néant X		
	CAI	DRE A	IMMOBIL	SATI	ons		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Ç	nmecutives à une recvaluation prinquée m cours de l'exercise ou résultant d'une must en equivalencé		Acquisitions, creations, apports et virements de poste à poste		
6	į	Frais d'établisse	ment et de développement	-	TOTALI	cz	,	D8		D9			
8800	֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓	Autres postes	d'immobilisations incor	porelic	TOTAL II	B		KE		KF			
- ⊢	+	Terrains	· ····			KG		KH		И			
	_ }-		Orac Composants L9			נא	<del></del>	KK		ΚL			
(Ne pas reporter le montant des centimes)"	1	Sur mid	autrui Dont Composants M1	-		KМ	<del></del>	KN		ΚO			
u conce		6 Installations	générales, agencements [ ]	cont	M2	K.F	<del></del>	KQ		KR			
		Installations techni	ques, matériel	cont	мз	KS		KT		KU			
	3 📙	स कामीनिक सामाया	générales, agencements,	posants	<u>"-1L</u>	KV		KW		KX.			
ODE DOS TEDOS	learner of	Installations aménageme  Matériel de  Materiel de  et mobilier i				1		1		LA	<del></del>		
ءَ ا		Matériel de				KY		kZ	<del></del>	LD			
10	Village in	et mobilier i				LB		ıc		LG	<u> </u>		
	4	quas ,	Tapasa u			LE	<u> </u>	LF					
	1	lmmobilisati	ons corporelles en cours	<u> </u>		ш	<del></del>	ш	<u> </u>	L	<del>_</del>		
		Avances et a	comptes			LK		ш		LM	<del></del> -		
L	1				TOTALIII	LN		LO		LP			
	L	Participation:	s évaluées par mise en é	quival	епсе	8G		8M		8T			
340		Autres partic	ipations			<b>8</b> U		8V	<u></u>	<b>\$</b> W			
FIVANCIÈRES	֡֡֞֜֞֜֜֡֡֡֡֜֜֜֜֡֡֡֡֓֜֜֜֡֓֓֓֡֓֡֡֡֡֜֜֡֡֡֡֜֜֡֡֡֡֡֡	Autres titres	ímmobilis <b>és</b>			18		1R		15			
	-	Prêts et autre	s immobilisations finan	cières		IT!	) 	טנ		18			
	TOTALI							LR		LS			
Γ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OH		ØJ			
							OILS		Valeur brute des		valuation légale * on evaluation par mise en équivalence		
Ì	CAI	DRE B   IA	MOBILISATIONS		par virement de poste à poste	ļ	per céssioné à des tiers on mares hors service on resoltant d'une maie on equivalence		immobilisations à la fin de l'exercice	-    -	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice		
ORP.		Frais d'établiss et de développe	ement TOTAL	IN	[	CØ	2	DO	3	D7			
82			'ummobilisations incorpo- TOTAL I	٠		LV		ĽW	1	IX			
F	_	Terrains		1P		LX		LY		ız			
ł	h		Sur sol propre	1Q		MA		МВ		MC			
1	1,	!	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
ı	-		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	<u></u>	MH		MI			
1	<u> </u>	Installations tex	hniques, matériel et outil-		<del> </del>	ווע		MK		ML			
	CORLORELLES	lage industricts	Inst. gales., agencis, amé- nagements divers		<del> </del>	ММ		MN	<del></del>	MO			
	2	Vinica	nagements divers  Matériel de transport	IY		MP.	<del></del>	мQ	<del></del> -	MR	<u> </u>		
1 8	ءً  ك	mmobilisations	Matériel de bureau et		<del> </del>	i '		мт		MU			
			informatique, mobilier	TW TI THE		MS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	MW		MIX			
	-		Emballages récupérables divers		<del> </del>	MV	<del></del>	1	<del></del>	nla NB			
	┢		s corporelles en cours	MY		MZ	<del></del>	NA NE					
ł	1	Avances et ac		NC		ND	<del></del>	NΕ		NF NF			
	Ļ		TOTAL III	ΙY		NG		NII		NI			
	f	Dorton				OU		M7		OW			
-	 	Participations mise en équiv	évaluées par alence	Z	<u> </u>	┨	<del></del>			_	-		
2400	 	Participations mise en équiv Autres partici	évaluées par alence	1Z 10		σx		øv		ΟZ			
	 		évaluées par alence pations	┿		┨		ØV 2C					
	 	Autres partici Autres titres i	évaluées par alence pations	10		σx		1		ΟZ			
Anno pre	 	Autres partici Autres titres i	évaluées par alence pations mmobilisés	10		OX 2B		2C		OZ 2D			



## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2018 DGFIP N° 2054 *bis* 

Formulant obligacion (mucle 11 A

				Exercice	N clos le : 31	/12/2017				
Les entreorises avant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre										
ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.										
Désignation de l'entreprise : SARL	ITHAQUE SECUR	ITE			<del></del> _	Néant X				
CADRE A	Détermination du (col. I –	montant des écarts col. 2) (1)	Utilisation de la r	marge supplémentaire	e d'amortissement	14				
	<del></del>		Au cours d	e l'exercice		Montant de la provision spéciale à				
	Augmentation du montant brut	Augmentation du montant	Montant	Fraction résiduelle	Montant cumulé à la fin de l'exercice	la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2)				
	des immobilisations	des amortissements	des suppléments d'amortissement (2)	correspondant aux éléments cédés (3)	(4)	- col. 5 (5)]				
<del></del>	11	2	3	4	5	6				
Concessions, brevets et droits similaires				<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>				
2 Fonds commercial	_									
3 Terrains					<u> </u>	<u> </u>				
4 Constructions		<u></u>								
5 Installations techniques mat, et out, industriels										
6 Autres immobilisations corporelles										
7 Immobilisations en cours	<u> </u>				ļ					
8 Participations										
9 Autres titres immobilisés										
10 TOTAUX						]				
(1) Les augmentations du montant brut tions amortissables réévaluées dans Le montant des écarts est obtenu en	les conditions définies à l'au	rticle 238 bis i du code 🗆	genéral des impôts et lign	es qui ont été apportées : trant à l'actif de l'entrep	au montant des immobili prise au début de l'exerci	sa- ce.				
(2) Porter dans cette colonne le supplén										
(3) Cette colonne ne concerne que les in utilisé de la marge supplémentaire d		édées au cours de l'exer	cice. Il convient d'y repo	rter, l'année de la cessio	n de l'élément, le soide :	non				
(4) Ce montant comprend :  a) le montant total des sommes port  b) le montant cumulé à la fin de l'ex	tes aux colomes 3 et 4;	esure où ce montant con	espond à des éléments fi	gurant à l'actif de l'entre	prise au début de l'exem	tice.				
(5) Le montant total de la provision spé	-									
						· · · · · · ·				
CADRE B			<u> </u>							
DÉFICITS REPORTABLES A						<u> </u>				
1 — FRACTION INCLUSE DAI	NS LA PROVISION SP	ÉCIALE AU DÉBU	DE L'EXERCICE			<del> </del>				
2 — FRACTION RATTACIIÉE	AU RÉSULTAT DE L'	EXERCICE								
3 — FRACTION INCLUSE DAT	NS LA PROVISION SP	ÉCIALE EN FIN D'I	EXERCICE		=					
					<u> </u>					
Le cadre B est servi par les seules e	ntreprises qui ont imputé le	urs déficits fiscalement i	eportables au 31 décemb	re sur la provision spéci	ale.					
Il est rappelé que cette imputation es à réuntégrer chaque année dans leur	st purement fiscale et ne mo résultat comptable le supplé	dific pas les montants d ment d'amortissement c	e la provision spéciale fig onsécutaf à la réévaluatio	gurant au bilan : de mêm n.	e, les entreprises en caus	e continuent				
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.										

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaise obligatione (article 5) A do Code géneral des modes)

Désignation o	e l'en	treprise SARL	ITHA	QUE	SECU	?IT	E		_							-		Néant X
CADRE A	<u> </u>		SITU	ATIOI	NS ET M	IOU	VEMENTS (OU VENA	DE I	L'E	XERCICE DES .	AM(	ORT	ISSEMENT	S TE	CHNIC	UE:	<b>S</b>	
IMMOBILIS		NS AMORTISSAB	LES	Mo	Montant des amortissements au début de l'exercice			Λι	ıgın	entations : dotations de l'exercice	ons	Diminutions : amortissement afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établiss et de développ			TALI	CY				EL				EM				EN		
Autres immob		~~	TALII	PE				PF				PG	_			Pil		
Terrains				PI	_			PJ				PK				PL		
	Sur	sol propre		PM				PN				PO				ю		
Constructions		sol d'autrui		PR				PS			_	PT		_		PU		
Coistiticiois		générales, agencemo agements des consti	ents,					PW	_			PX				PY		
Installations to	thniqu		ructions	PZ				QA				QB				oc		
outillage indus	Inst.	générales, agencem	ents,	QD	<del></del>		<u>_</u> -	QΣ		<u></u>		QF				QG		-
Autres		riel de transport		011			<del></del>	QI				Ó.				OK.		
immobilisations		riel de bureau et		┨`								1				QO		
corporelles		matique, mobilier allages récupérabl		QL				6/1	_			QN				ľ		
	et div	rers		QP			- <u> </u>	QR	_			QS				QT		
			AL III	┥``				QV				QW				QX		
TOT	ALC	ÉNÉRAL (I + I	1+111)	ØN.		_		ØP	_			ØQ				OR		
CADRE B		VENTILAT	TON D	ES M	OUVEN	IEN	TS AFFECT	[AN]	L	A PROVISION F	งดบ	R A	MORTISSE	MEN	ITS DÉ	RO	GATO	RES
	╁		DO	TATI	ONS			Ī		_		REI	PRISES	_			N	louvement net des
Immobilisation		Colonne I	C	olonn	2		Colonne 3			Colonne 4		Co	lonne 5		Colonn		a l	amortissements la fin de l'exercice
amortissables	Dif	l'érentiel de durée et autres	Mod	k dég	ressif		ortissement (is exceptionnel	scal	Di:	férentiel de durée et autres	N	1ode	degressif		exceptio			
Frais établissements TOTAL	-	<u> </u>	NI 📗			N2		$\Box$	N3		N4	_		NS			NO.	·
Autres ammob ancor- porelles TOTAL			N8			P6		$\Box$	<b>P7</b>		P8	_		P			QI	 
Terrains	Qı		Q3			ψ			Q5		Q6	L		Q7			Qt	L
Sur sol propre	0,		RI			R2			R3		R4			R3			R	i
Sur sol d'autrui	R7		R8			R			51		\$2			ន	-		Si	
Ins. gales, agend			S6			<b>S7</b>			S8		S9			п			T2	
Inst. techniques	┧",		T4	•		TS		7	T6		17			T8			77	
inst gales, agen	t UI		12			U3		$\dashv$	Ľ4		<b>L'</b> 5	Г	-	16	-	-	บว	
inst. gales, agen am. divers Matchel de transport Mat. bureau et inform. mobile	1:8	_	ויי			VI		ᅱ	12		١3	_		V4		_		
Mat bureau et	. V6		\ <sub>17</sub>		$\neg \neg$	13		$\dashv$	۱۶,		WI	$\vdash$		W2			W.	
F 1	1 14.1		W5 -			W6	- · <del>-</del> · · ·	┪	<b>W</b> 7		из	┢		W)			—  <sub>X</sub>	
₹ [récup. et diver	X2		ע			X4	_	ᅱ	X5		X6	┢		X7			- X	<del> </del>
Fears d acquisition d									MM	_	لتتا	<u> </u>				-	NC	<del>                                     </del>
tres de participatio TOTAL IV Total général	_					<u>, , , </u>		-+	_		<b></b>	<u> </u>		NU			N	<del> </del>
(1+11+111+1V) Total general non verti	NP		NQ	1	_ 1	NR	non ventilé	<del>- '</del>	NS		NT	[	Tetal s	(nerd	nen vestik		NZ	
(NETALLANK)	IVM	<u> </u>		1		+NT	HNL)	NY	<u> </u>				I	(NW-	NY)		M.	<del></del>
CADRE C					_			<del>-</del> -		<del> </del>	-					_		
AFFECTANT	LES	TS DE L'EXERO CHARGES RÉ EURS EXERGIC	PARTI	ES			net au début exercice			Augmentations		1	Dotations de aux amortis					int net à la fin l'exercice
Frais d'émiss	ion d'	emprunt à étaler										<b>Z</b> 3				23		
Primes de ren	bour	sement des obliga	tions									SP			•	SR		



Formulaire obligatoure (article 53 A du Code réneral des tomôts)

Désignation de l'entreprise SARL ITHAQUE SECURITE  Néant											Néant X
	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice			Montant de l'exercice
	Provisions pour	reconstitution des ers et pétroliers *	31	,	TA		ТВ		TC		
ŞŞ	Provisions pour	investissement	3U		TD		TE		TF		
1 8		hausse des prix (1) *	3٧		TG		πι	<del>-</del>	П		
Provisions reglementees	Amortissements	dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
ision	Dont majoration	ns exceptionnelles	133		и		D5		D6		
P	Provisions pour	prèts d'installation es H du CGI)	מ		ıĸ	<del></del>	IL		TIM.		
		ns réglementées (1)	3Y		TP		ΤQ		TR		
┪		TOTALI	3Z		TS		π		ΤÜ		
ĺ	Provisions pour	litiges	44		4B		4C		40		
	Provisions pour	garanties données	4E		4F		4G		4H		
្ជ		pertes sur marchés à	W.	<del></del>	4K		4L		451		
charg		amendes et pénalités	4N		4P		4R		45		
San	Provisions pour	pertes de change	ព		4U		47		€W		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	Ιx.		] (Y		<b>1</b> 2		5A		
Pour	Provisions pour		5B		sc		50		5E		
slons	Provisions pour immobilisations	renouvellement des	5F		5H		ន		5K	<u> </u>	
Provi	Provisions pour et grandes révisi	erns entretien	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour fiscales sur cong	charges sociales et és à payer *	5R		SS		51		50		
		s pour risques et	5٧		5W		5X		5Y		<del></del>
		TOTAL II	<b>5Z</b>		īν		TW		ΤX	<u> </u>	
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
_	;	- corporelles	6E		(F		6G		6H		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul> <li>titres mis en équivalence</li> </ul>	02		<b>63</b>		61		05		
tpré		- titres de participation	90		97		9W		9X		
) Joe		– autres immobilisa– tions financières (1)*	06		07		68		09	<u> </u>	
ions 1	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		65		
70 vis	Sur comptes cli		ព		[ ស		67		€W		
_	Autres provision dépréciation (1)	ns pour	α		ſΥ		æ		7.4	<b> </b>	
									UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 7C UB UC											
- d'exploitation UE UF											
		Dont dotations et reprises	<u> </u>	financières	ιG		СН				
	- exceptionnelles UJ UK										
Tit	itres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G. 1										

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'armée de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III su CGL

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## (8)

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

Formulaire obligatione (article 53 A du Code général des amplis)

°	lu Code general		Désignation de l'entrepri	ise : S	ARL 1	(T]+1/	QUE SI	ECUI	RITE			_		Néant *
C4	DREA		ÉTAT DES CRÉANCES					ontant		-	A I an au plus	T		A plus of un an
		rattac	thées à des participations			ıι				UM		UN		3
긂	Prêts (1)					1				UR		us		<del></del>
DE L'ACHE IMMOBILISE			lisations financières			UP UT				UV		ĽW		<u> </u>
<del>-</del>			x ou litigieux		<u>-</u>	VA						1		<del></del>
ł	Autres ci											╁		
}	Créance repré	scutative	de litres (Provision pour depresation 110)		П	EX ZI				}	<del></del>	╁		
뒫	prétés on rer		rante * (approximations of LO) imptes rattachés			LY.				<del></del>		╫		
DE L'ACTIF CIRCULANT			e et autres organismes sociaux			υz				<del> </del>	-	+-		
F CIR		-	Impôts sur les bénéfices			VM			-			╁┈	<del></del>	
5	Etat et au	itres	Taxe sur la valeur ajoutée			VB			403		403	┼──		<u> </u>
EL/	collectiv	nes	Autres impôts, taxes et versements as	simil/								$\vdash$		
	publiqu	· -	Divers	<u> </u>	<del></del>	NN N						╁		<del>-</del>
ł	Groupe e		<del></del>			VP VC				<del> </del> -	<u></u>	+		
}	Débiteur	s dive	rs (dont créances relatives à des opéra	tions		VR			·	-		+	-	
	de pension harges co		es d'avance											<del></del> -
_	am ges co	But		TO:	raux	VS VT		_	403	vul	403	lvvi		
		. –	- Prêts accordés en cours d'exer		NOX				403			لندل		
OIS	(1)	Montai des	- Remboursements obtenus en co		vercice	VD VE				}				
RENVOIS	(2) Prêts		ances consentis aux associés (personn			l '-			<del></del> -	1				
	DRE B	s et av.	ÉTAT DES DETTES	CS Ping		otant	brut	Г	Alanau	plus	A plus of Lan et 5 ans :	ıı plus	Α	plus de 5 ans
		eatain	es convertibles (1)	71				-	2		3			
	<del>'</del>		ligataires (1)	72				╁╌			<del>                                     </del>		_	
	nprunts et	dettes	<del></del>	VG				$\vdash$			<del></del>		1	
	auprès d établissen	ents	à plus d'1 an à l'origine	1,				╁╴	_					
Emi	de crédit		inancières divers (1) (2)	8A				+-	_		1			<u> </u>
			ptes ratiachés	8B			720	╁		720				
			s rattachés	8C			720			720				<del></del>
		<u> </u>	utres organismes sociaux	8D			<del></del>	$\vdash$	<del></del>		<del> </del>	$\neg$		<del></del>
	tat et	_	ets sur les bénéfices	8E	-	_		$\vdash$			-			
	utres		sur la valeur ajoutée	VW				$\vdash$	<del></del>					
	ectivités		zations cautionnées	٧X				+-			<del> </del>			
	bliques		es impôts, taxes et assimilés	vo							1		_	<del></del>
•			sations et comptes rattachés	ม				-			<del> </del>			
	upe et asse			ทา		11	057	$\vdash$	11	057	<del>                                     </del>			<u> </u>
Autr	es dettes (	dont d	lettes relatives à des	8K	_			<del> </del>	* 1		+		-	<del></del> _
opér	ations oc 1	pensio	n de titres) de titres empruntés	72				$\vdash$			<del> </del>			<del></del> -
	emis en ga Iuits const			8L		-	<u> </u>			*	<del> </del>			<del></del>
1100		ں دہسہ	TOTAUX	VY	<del></del>	11	777	٧Z	12	777	<del> </del>	-		
S	E-	ne min	s souscrits en cours d'exercice	<u>'</u> '		11		(2)	Montant des	divers em	prints et dettes contrac-	न्त		
RENVOIS	(I) <del> </del>		remboursés en cours d'exercice	1 H				╁─╌			personnes physiques		ma la -a-	ice nº 2022
묎	Em	prunt	TERRIDORII SES CTI COURS O EXETEROS	VK	_			• D	es explication	s concern:	ant cette rubrique sont dor	nees da	113 LA DOC	ice n- 2032

Déductions diverses à detailles sur feuillet separé

RÉSULTAT FISCAL

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)\*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)\*

Dont déduction exceptionnelle pour investissement

BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

X9

bénéfice (I moias II)

déficit (II moins I)

Désignation de l'entreprise : SARL ITHAQUE SECURITE   Néant   31/12/2017  I. RÉINTÉGRATIONS   BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE   WA    Rémunération du travail   de l'exploitant ou des associés   de son conjoint   moins part déductible   WB    Avantages personnels non déductibles (suit   MD   Annotassements secolentaires (art. 39-4 du CG1)   WE   XE    Avantages personnels non déductibles (suit   MD   Annotassements part annotation du travail   de l'exploitant ou des associés   WB    Avantages personnels non déductibles (suit   MD   Annotassements part annotation and déductibles   WE   XE    Avantages personnels non déductibles (suit   MD   Annotassements secolentaires (art. 39-4 du CG1)   WE   XE    Taxes sur les véhicules des sociétés   WG    (chriteprises à l'15)   He   Charges de déponses somptuaires   WF   Charges a payer hées à des états et termioures   MB   D    Amendes et pénalités   Annotassements part à déstation et enteriores   Annotassements part à des états et termioures   MB   D    Amendes et pénalités   WI   Charges financières (art. 212 bis) * XZ    Réintégrations prévues à l'article 155 du CG1*   WI   Charges financières (art. 212 bis) * XZ    Réintégrations prévues à l'article 155 du CG1*   WI   Charges financières (art. 212 bis) * XZ    Réintégrations prévues à l'article 155 du CG1*   Trestion imposable des plus-values nettes à court termie   WN    Total   Monts-values   Trestion imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs   Cl2,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)   Trestion imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs   Cl2,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)   Trestion imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs   Cl2,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)   Trestion minosable des plus-values soumises au régime des fusions   WO   Charges d'exercices antérieurs   Trestion d'exercices antérieurs   Trestion d'exercices antérieurs   Trestion d'exercices antérie				D ÓTT			nu přeu		16041		nctip	No ·	2058-A 2018
Désignation de l'entreprise : SARL ITHAQUE SECURITE    RÉINTÉGRATIONS   BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE   WA	Formulate obligations (unick 53A												· <del></del>
Rémunération du travail   de l'exploitant ou des associés   WB													31/12/2017
Remunération du travail (entreprises à l'IR) de son conjoint moins part déductible * à réintégrer : WC    XE    Anotassements coedentaires (art. 39-4 du CG L) WE    XE    Anotassements aporter ligne ci-dessous) WD    Anotassements excédentaires (art. 39-4 du CG L) WE    XE    XE    Anotassements aporter ligne ci-dessous) WD    Anotassements coedentaires (art. 39-4 du CG L) WE    XE    Anotassements aporter ligne ci-dessous) WF    Trace sur les véhicules des sociétés (critreprises à l'IS)    Fraction de loyers à frintégrer dans le cache    (art. 39-4 du CG L) WE    XE    Anotassements coedentaires (art. 39-4 du CG L) WE    (art. 29-4 du CG L) WE    WE    XE    Anotassements aporter ligne ci-dessous) WF    (art. 29-6 sept sept sept sept sept sept sept sept							BÉNÉFIC	E COMP	TABLE	DEL	EXERCICE	WA	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)  Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements non déductibles (et de leure simentissements non déductibles (et depenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)  BY Taxe sur les véhicules des sociétés (art. 39-4 du C.G.I.)  Avantages personnels non déductibles (et depenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)  BY Carter sur les véhicules des sociétés (art. 39-4 du C.G.I.)  BY Charges à post non déductibles (et de leure d'option Paul (art. 239 sexies D))  Charges à post luées à des états et territours non ecorpératifs non déductibles (cf. Lableau 2058-D, cadre III)  Amendes et pénalités  Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*  Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)  Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2		Rémunération du trava	il de l'exploita	nt ou des	associés							N.B	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI®    Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Quote-part demenors realises par une societe   WL	គ ទី	(entreprises à l'IR)	de son conjo	int				<u></u>			réintégrer :	W.C.	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI®    Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Quote-part demenors realises par une societe   WL	ises e tat fis	amortissements à porter	· ligne ci–dessous)	HD	1	ct autres	amortissements no	déductible	<u>:s</u>	L) WE		XE	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI®    Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Quote-part demenors realises par une societe   WL	adm result	Autres charges et dépe (art. 39-4 du C.G.I.)	nses somptuaires	HF		(entrepr	ises à l'IS)						
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI®    Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Quote-part demenors realises par une societe   WL	SS TO	d'un exécut bail immobilier	r et de levée d'option	RA	(	(art 2	39 sexies D)			123	)		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI®    Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   17     Quote-part demenors realises par une societe   WL	hargo	Provisions et charges à déductibles (cf. tableau	payer non 1 2058-B, cadre III)	WI		Charges non coo	à payer hées à de pératifs non dédu	s états et 1 ctibles (ef	2067-B	s) XX		XW	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)    Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (plus page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (plus page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (plus page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (plus page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (plus page 9 de la notice 2032)   Impôt sur les sociétés (plus page 9 de la notice 2039	ပဆ္မွ	Amendes et pénalités		W.J		Charges	financières (art.	212 bis) *		XZ	L	L	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage   L7   K7   K7   K8   K8   K8   K8   K8   K	ľ	Réintégrations prévues	à l'article 155 du CG	l•								XY	<del></del>
Al article 209 B du CG1   L7   L7   L7				2032)	- I	N Amelian	- hamadaya araa saas					17	
Total   Tota	Quote-part	de personnes on un GIE	ואנן	do 16		à l'articl		3   L7			<del></del>	K7	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)  Rémtégrations diverses à l'intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonerée) SW WQ  Déficits étrangers anténeurement déduit par les PME (art. 209C) SX Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8  Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y1  Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3  TOTAL I WR	of the state of th	nettes	(12,8 % pour l	es entrepr	ises soumis	es à l'in	npôt sur le reven	u)				18	<u> </u>
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)  Rémtégrations diverses à l'intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonerée) SW WQ  Déficits étrangers anténeurement déduit par les PME (art. 209C) SX Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8  Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y1  Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3  TOTAL I WR	fumpos ulicas el as diffe	_	– imposées au t	aux de 0 9	<b>/</b> •							ZN	<u> </u>
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)  Rémtégrations diverses à l'intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonerée) SW WQ  Déficits étrangers anténeurement déduit par les PME (art. 209C) SX Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8  Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y1  Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3  TOTAL I WR	perticular of the control of the con	Fraction in	nposable des plus-vale	ies réalisé	es au	{	- Plus-values	nettes à c	owi tem	ne		WN	<u> </u>
Rémégrations diverses à détailler sur femillet séparé. DONT *  Déficits étrangers anténeurement déduit par les PME (art. 209C)  Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage  Y1  Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage  Y3  TOTAL I WR	.9		om d'exercices anter			U	- Plus-values	soumises	au régin	ne des t	fusions	M.O	ļ
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage  (art. 39-1-3 et 212 du C.G.1.)  Déficits étrangers anténeurement déduit par les PME (art. 209C)  SX  Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro  N8  Y1  Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage  Y3  TOTAL I WR		Écarts de valeurs liquie	<del>,</del>	<del>(entrepri</del> se	es à l'IS)		-In -u		<del>, - , -</del>			<del>  </del>	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage  Y1  Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage  Y3  TOTAL I WR	Réantégrations diverses à (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.) SU (activité exonerée) SW												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage  Y3  TOTAL 1 WR	detailler su	r leuillet separe DON1			SX		Quote-part plus-values	de 12 % des d taxix zéro	318			Ш	
TOTALI WR	Réintégr	ation des charges affecté	es aux activités éligib	les au rég	ime de la ta	xation a	u tonnage					Y1	
<u> </u>	Résultat	fiscal afférent à l'activit	é relevant du régime o	ptionnel o	de taxation a	au tonna	rec				- <del></del> -	Y3	
I =											TOTALI	WR	
II. DÉDUCTIONS  PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE  WS 6 433	11. Di	ÉDUCTIONS					PERT	E COMI	PTABLI	EDEL	EXERCICE	W.S	6 433
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	Quote-p	art dans les pertes subies	s par une société de pe	rsonnes o	u un G.I.E.	•			<del></del> -			WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	Provisions	et charges à payer non dédu	ctibles, antéricurement ta	xées, et réin	ntégrées dans l	ය ජනාර්	ats comptables de l'	exercice (c	£ tableau	2058-B	, cadre III)	พบ	
/- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		(-im	osées au taux de 15 %	6 (12,8 %	pour les ent	reprise	s soumises à l'in	pöt sur le	гечепи)	'		WY	
Plus-values - imposées au taux de 0 % Wil		Plus-values - imp	oosées au taux de 0 %									ונא	
nettes / imposées au taux de 19% WP	alien.	. / - imi	oosées au taux de 19%									WP	
recties a long terme	n partic Liffere	long terme - imp	outées sur les moins-v	alues nett	es à long ter	rme anti	trieures					WW	
— imputées sur les déficits antérieurs XB	positions d	( – imp	outées sur les déficits :	intérieurs								ХВ	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	es d'un t'impos	Autres plus-values im	posées au taux de 19	%								16	<u> </u>
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	Régin	Fraction des plus-valu	ues nettes à court term	e de l'exe	rcice dont l'	'imposi	tion est différée*					WZ	ļ
Régume des sociétés mères et des filiales • (Quote-part des frais et charges restant imposable a Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable a déduire des produits nets de participation 2A		Régime des sociétés m Produit net des actions	nères et des filsales ° s et parts d'intérêts :	Quote- déduire	-part des fra e des produi	ıs et ch: is neis c	arges restant imp le participation	osable a	2A		()	XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	_	Déduction autorisée a	u titre des investissem	ents réalu	sés dans les	collecti	vités d'Outre-m	er•.				ZY	
Majoration d'amortissement XD	citatio	Majoration d'amortiss	ement*									XD	
Majoration d'amortissement*  XD  XD  XD  XD  XD  XD  XD  XD  XD  X	es d'in nt sur	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		44 sexe:	5	12	(44 m	2013 A)		<del>  -  </del> -		XF	
Entreprises nouvelles   12   See as a service as another service as   15   XF    Entreprises nouvelles   12   See as a service as a ser	Mesun itteme	Pole de compétitivité ho		(art 208C	or color	B	la de	fense (44	erdectes)	*			
₹ t (44 octies, octies A) 0V sedynamies (44 dnakces) 1F (44 quaterdectes) XC	_ \{\delta} \( \delta \)	U Zone tranche urbaine -TE  (44 octies, octies A)	OV	edynamic	s (44 dealears)					<del>/</del> -			
Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecres)  Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)  XS		arte de valeure limidatio	res sur OPCVM# (entr			de (art. 44	diningecies)			irc		XS	

Créance dégagée par le report en armere de déficit ZI

Ж

ZL

XN

XG

Y2

ХH

χJ

XL ΧO

TOTALII

6 433

6 433

6 433

## DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Formulant		
4-6-4	 	

da Code general des supido)							
Désignation de l'entreprise SARL ITHAQUE SECUR	ITE			<del></del>	Néant 🏻 *		
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1	)			K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)	<del></del>			K6			
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<del>-</del>		YJ	6 433		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YΚ	6 433		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER,		CALES COF	RESPONDAN	TES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotat	salanés pour les entreprises placées tions de l'exercice			Zī			
IIL PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NO		SIETTE DE	L'IMPÔT		<b></b>		
(à détailler sur feuillet	<u> </u>		Dotations de l'exerc	ice Re	prises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1	correspondantes non déductibles . 1° bis Al. 2 du CGI *	Z		ZH			
Provisions pour risques et charges •							
		87	<u> </u>	8Y			
		82	<u> </u>	9A			
		91		9C			
Provisions pour dépréciation •							
		91		9E			
		91	7	9G			
-		91		93			
Charges à payer							
		91	ζ	9L			
		93	1	9N			
	·	91		9R			
		95		9T			
	N = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	Y	X.	YO			
å rep	oorter au tableau 2058-A:		▼ Iigne WI		₩ ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉ	ETHODE PAR COMPO	SANTS (	art. 237 <i>sept</i>	ies du C	CGI)		
	Mo	ontant net à la de l'exercice					
Montant de la réintégration ou de la déduction					-		
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)							
·							

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP Nº 2058-C 2018

Dé	signation de l'entreprise SARL ITHAQUE SECURIT	E	<u> </u>		_					_	1	léant		•
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	ос				Affectations	– Réser	ve légale	ZB					
	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			<b>—</b>   ≱	- 1-	ELIX TÉSCIVES	– Autre	s réserves	ZD					
NES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		AFFECTATIONS	į   j	Dividendes			ZE		_			
ORIGINES				<u>ا</u> ي	<u> </u>	Autres répartit	tions		ZF					
°	Prélèvements sur les réserves	ØE			`!"	Report à nouv			ZG					
	TOTALI	ØF			_ [ '	(N.S. Le total I deat mozes		TAL II	ZII			_		
R	ENSEIGNEMENTS DIVERS										Exc	rcice	N:	
ENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	Précise: en créd	z le prix de revient de it-bail	s biens pri	is	.17		<u> </u>	YQ					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail immobilier					_			YR					
ENG/	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS					
	— Sous-traitance								YT					
LES ET CHARGES	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont me en locat	ontant des loyers des : tion pour une durée >	biens pris 6 mois			6	00 )	χQ				60	0_
ES ES	Personnel extérieur à l'entreprise								YU					
OSI	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors ré	trocessio	ons)						SS			1	41	8
SACI	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV					
DE FAILS DES POST AUTRES ACHATS	Autres comptes	dont co	tisations versées aux dies et professionnelle	organisatio	ons	ES			ST	4 33		33	8	
E V	Total du poste corres	pondant	à la ligne FW du t	abi <b>c</b> au n'	° 20:	52			괴	_		6	35	7
171	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW					
NPOTS ET	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont tax	e intérieure sur les proc	huts pétrol	icrs	zs			9 <b>Z</b>			6		
	Total du compte corres	pondant	t à la ligne FX du t	ableau n'	° 20.	52			YX				_7	6
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY					
	<ul> <li>Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cou- services ne constituant pas des immobilisations</li> </ul>	rs de l'e	xercice au tatre des	s biens et	<u> </u>	_		j	YZ				40	3
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration ann	uelle sou	escrite au titre des	salaires l	DAI	OS 2017) *		_	σв					
<u>ر</u> ا	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'imp	oôt lors d	le la première opti	on pour l	le ré	gime simplifie	d'impos	ition *	os					
VERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison	des son	nmes mises à la du	sposition	_		<u> </u>		ZK				_	%
ă	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			_	Filiales et par préve par art 34 []	ticipation de lam. El a	s; (Leste an 20 a CC2)	)59-G		Si oui soct Sinon 0	<b>4</b> 1	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impé	l prévue	au 4 de l'article 2	38 <i>bu</i> s da	ıα	il pour l'entre	prise don	atrice	RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissemen	l exceptio	nnel chez l'entrepris	e investiss	scur d	lans le cadre de	l'article 2	7 octies	RH					
	Société : résultat comme si elle a'avant jamans été membre du groupe		Plus-values à 15%	JK				Plus-values à (	P%	ռ	1			
E .			Plus-values à 19%	IM		<u></u>	]	Imputation	15	ıc				
REGINEE DE GROUPE •	Groupe : résultat d'ensemble ID		Plus-values à 15%	JN				Plas-values à (		30				
‴			Plus-values à 19%	JP		. ,		Imputation	צו	1F				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer l'as société mère III N° SIRET de la société mère du groupe II 2 si société filiale													

<sup>(1)</sup> Ce cadre est desuné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet es ercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précèdente affectanon.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

(12)

Formulaire obligatione (procle 53 A do Code general des (mpths)

Dé	sign	ation de l'entreprise : SARL ITE	AQUE SECURITE								Néant X
_	_	DÉTERMINATION DE LA VAI									
Nat	ше с	et date d'acquisition des élements cédés*  ①	Valeur d'origine <sup>a</sup>	Valeu	r nette réévaluée*	Amorosaements pro en franchise d'uni	poli 	Auto Amortuses	ments*		aleur résiduelle O
	1							<u> </u>			
	2										
	3				- <del></del>						
	4										-
us.	5					-					
isatio	6										
I. Immobilisations*	7										
<u>=</u>	8		<u> </u>								
	9		†								
	10	<del></del> ,	<del> </del>		-		-				_
	111	<del></del>	<del>  </del>								
	12		<del> </del>			<del></del>					
	<u>.                                    </u>	B - PLUS-VALUES, MO	OINS-VALUES			Qualification fisc:	ale des	olus et moio	ıs-values ré	alisées	•
		Prix de vente	Montant global de la plus-va ou de la moins-value	alue	Court terme		_	ng terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		Ø	0		0	19 %	15 %	6 ou 12,8 %	0%	$\dashv$	Ø
	1				<del></del>		1				
	2					<u> </u>	$\dagger$				
	3					<del>                                     </del>	$\dagger$	-			
	4			-			╁╌				
•,	5		<del> </del>			<del> </del>	+	<del></del>			
ation	6						1			1	
mmobilisations*	7				<del></del> -	<del> </del>	+-	-	<u> </u>	-	
=	8				<u> </u>	<del> </del>	-				
<b>∴</b>	9						-				
		<u> </u>			<del> </del>	<u> </u>	$\vdash$				,
	10				<del>                                       </del>		╫╌		<del></del>	$\dashv$	
	111	<u> </u>					╁		<del></del>	$\dashv$	<u> </u>
	12	Fraction résiduelle de la provision spé	cuale de réévaluation afférente	aux	<u> </u>	<del></del>		l			· <u> </u>
	13	éléments cédés			<del>+</del>	1				}	
	14	Amortissements irrégulièrement différés s Amortissements afférents aux éléments o		łucti-	+	-				-	
	15	l bles par une disposition légale			+	-				}	
_	16	Amortissements non pratiqués en comptal fiscale pour investissement, définie par les ment utilisée	s lois de 1966, 1968 et 1975, effec	tive-	+		_			Ĺ	
II - Autres eléments	17	Résultats nets de concession ou de sous o de brevets faisant partie de l'actif immol onéreux depuis moins de deux ans	concession de l'ocuces d'explorta bilisé et n'ayant pas été acquis à l	tion litre							
Autres	18	Provisions pour dépréciation des titres re values à long terme devenues sans objet	cievant du régime des plus ou m au cours de l'exercice	orns-			_				
=	19	Dotations de l'exercice aux comptes de p relevant du régime des plus ou moins-va		<b>ਘਾ</b> ਫ਼			<u> </u>			ļ	
	20	Divers (détail à donner sur une not					<u> </u>		_		
	C	ADRE A : plus ou moins-value netto des lignes 1 à 20 de la co	c à court terme (total algébi plonne )	rique		}				1	
	CA	ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la co	r à long terme (total algébri	ique						أأو	
	C	des lignes I a 20 de la co			(A)		(venti	(B) ative per taux)			(C)

# AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulate obligations (procis 51 A

Désignation de l'entreprise	SARL ITHAQUE SECURIT	E				Néant X
(à l	A ÉLÉMENTS 'exclusion des plus-values de fusio	ASSU on don	JETTIS AU RÉGIME FIS I l'imposition est prise er	CAL DES PLUS-VALUE charge par les sociétés :	S A COURT TERME absorbantes) (cf. cadre B)	)
Origine			Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'1R)					
au cours de	sur 10 ans					
l'exercice	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CG	I)				
	тота	AL 1				
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2			<u> </u>	
		N-1		<u> </u>		
		N-2				
Plus-values réalisées	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3				
au cours des	différente (art. 39 quaterdecies	N-4				
exercices antérieurs	lter et I quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
•		N-7		<u></u>		
		N-8				
		N-9				
<u> </u>	тоти					
Cette :	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES nubrique ne comprend pas les plus-value	s DAN es affér	S LES RESULTATS DES entes aux biens non amortiss	sables ou taxées lors des opé	rations de fusion ou d'apport	
Plus-values de fu (personnes morale	sion, d'apport partiel ou de scission es soumises à l'impôt sur les sociéte	1 és seu	lement)	Plus prof	-values d'apport à une socié essionnelle exercée à titre in	té d'une activité dividuel (toutes sociétés)
Origine de des fusio	s plus-values et date ons ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		ļ				
	<u> </u>					 
. <u></u>						ļ <u></u>
						<u> </u>
	<u> </u>					
	тс	TAL				

	_
(1	4)
١.	т,

Forendant obligation (article 53 A do Code reservi des surrits)

Désignation de l'entrep	rise: SARL I	THAQUE SECURITE					Néant	<b>x</b> *				
ł		Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .										
   ● Entreprises soumises & l'i	mpôt sur les sociétés	Gains nets retarés de la cer exclus du régime du long	ins nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées lus du régime du long terme (art. 219 1 a sexies-0 bis du CGI) • .									
@ Entreprises soumises à l'i	mpôt sur le revenu	Gains nets retirés de la ce	ins nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC									
		(art. 2191 a sexies-0 du	CGI) 🕖 •.					j				
	IVI DES MOI	NS-VALUES DES E	NTREPRIS	SES S	SOUMISES À L'IM	PÔT SUR LE RE	VENU					
1-30	141 070 1101	NO-VALUE DE DE DE										
Origine		Moins-values à 12,8 %		ip	tations sur les plus-value: ong terme de l'exercice imposables à 12,8 %	1	Solde des noins-values à 12,8 %					
0		2	j		a 12,8 %		<b>©</b>					
Moins-values nette	es N						-,,_,					
11000 1000	<del>-                                    </del>											
	N-I				<del></del>							
	N-2					<del>-  </del>						
Moins-values nettes						<del></del>						
long terme subies au cours des	N-4											
dix exercices antérieurs	N-5	<del>_</del>	_									
(montants restant à déduire à la	N-6					<u> </u>						
elôture du dernier	N-7											
exerciœ)	N-8											
	N-9					<del></del>						
	N-10											
II - SUIVI DES MO	DINS-VALUE	S À LONG TERME	DES ENTF	REPR	ISES SOUMISES	À L'IMPÔT SUR	LES SOCIÉT	ÉS*				
	<u> </u>			····	Imputations		<u>T</u>					
		Moins-values			sur les plus-values à long terme		Solde des					
Origine		À 19% ou 15% À 19% imputables imp sur le résultat sur le				Imputations sur le résultat	moins-valu à reporter					
Ong	A 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup>			at de	Å 15 % Ou	de l'exercice	ωl ⑦=②+②+④-	<b>⊙</b> -⊙				
	ou å 15 %	de l'exercice (article 2191 a seues -0	l'exercica (article 219) seues -0 h	l a	À 16,5 % <sup>(1)</sup>							
0	<b>①</b>	du CGI)	⊕ ⊕ CC()		3	•	<sub>©</sub>					
Moins-values nettes N			<u>-</u>									
N-1	<del></del>	<del>                                     </del>					1					
N-2								•				
Moins-values acties à N-3			<u> </u>									
subies au cours des N-4	<del></del> -	<del>                                     </del>					<u> </u>					
dix exercices antérieurs N-5	<del></del>		<del>                                     </del>				1					
(montants restant à dédure à la N-6	<del></del>	<del> </del>	<del> </del>				<del> </del>					
clôture du dernier N-7		<del>- </del>				<del></del>	<del>                                     </del>					
exercice) N-8		<del> </del>	<del>                                     </del>				<del>                                     </del>					
N-9												
N 10	<del></del>	<del></del>			<del> </del>		<del>                                     </del>					

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (atuele 2191 a du CGI), pour les exercices ouverts à comptet du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette ribrique sont données dans la notice n° 2032



## RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP Nº 2059-D 2018

Formulane obligatorre (article 53 A de Code réagnal des articles)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

					Néant X
REG	SISTREMENT D	E LA RÉSEI	RVE SPÉCIALE P	OUR L'EXERC	ICE N
	s	ous-comptes de	la réserve spéciale de	s plus-values à Ion;	g terme
	taxées à 10 %	taxées à 15 9	4 taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
1					
2					
3					
4					
5					
6	[				
7					
OUR	FLUCTUATION	DES COU	RS* (5*,6*,7 * aline	éas de l'art. 39	-1-5• du CGl)
	monta	nts prélevés sur	la réserve		t de la réserve re de l'exercice
	domnant lieu à complément d'impôt ③  a complément d'impôt ④			_	③
	1 2 3 4 5 6 7	taxées à 10 %  1 2 3 4 5 6 7  OUR FLUCTUATION  monta	Sous-comptes de taxées à 15 %  1 2 3 4 5 6 7  OUR FLUCTUATION DES COUF	Sous-comptes de la réserve spéciale de taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 %  1	1 2 3 4 5 6 7 OUR FLUCTUATION DES COURS* (5*,6*,7* alinéas de l'art. 39 montants prélevés sur la réserve montant domant leu ne donnant pas licu

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.

# CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE DGFiP N° 2059-E 2018 VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

du Code general des simpless		
Désignation de l'entreprise : SARL ITHAQUE SECURITE  Exercice ou et le : 04/07/2016 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois	18	Néant X
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OΛ	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ок	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	от	ļ
TOTAL	ı ox	
Il Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	01	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL	.2 OM	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	_	
Achats	ON	
Variation négative des stocks	00	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Lovers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre	os	<del>-</del>
d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	oz	<del> </del>
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OW OW	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée  Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortussements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition	UO	-
dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	09	-
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY	
TOTAL 3	OI	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	]
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE	-141	-den ei denenna et
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), con la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.	ipieter ie c	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV		<del>,</del>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	<u> </u>
Période de référence GY / / GZ /	++;	
Date de cessation IIR / /	1/	<u> </u>
VI   Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs  Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectes à l'activité artisanale	RL	

Formulaire obligatores (article 34 de Fann, 121 au CCZ ) N° de dépôt

# (liste des personnes on groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement an moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant [_]
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 8 2 1 5 5 4 1 7 7 0 0 0 1 3
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ITHAQUE SECURITE
ADRESSE (voie) 114 rue SAINT DOMINIQUE
CODE POSTAL 75007 VILLE PARIS
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entrepnse P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique Dénomination AMG
N° SIREN (si société établie en France) 352218895 % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 3 000
Adresse: N° 141 Voic rue SAINT DOMINIQUE
Code Postal 7S007 Commune PARIS Pays FRANCE
Forme juridique SARL Dénomination ETUDE ET PREVENTION ANALYSE RISQUES
N° SIREN (si société établie en France) 450501358 % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 2 000
Adresse: N° 51 Voic avenue de la Bourdonnais
Code Postal 75007 Commune PARIS Pays FRANCE
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voic
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

orașias drigana 36 de las III a C.G.L)

(liste des personnes on gronpements de personnes de droit on de fait dont la société détient directement an moins 10 % du capital)

1	$\overline{A}$
	1

Néant 🗶 \*

N° de dépôt	
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017	N° SIRET 8 2 1 5 5 4 1 7 7 0 0 0 1 3
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ITHAQUE SECURITE	
ADRESSE (voic) 114 rue SAINT DOMINIQUE	
CODE POSTAL 75007 VILLE PAR:	ts
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voic	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voic	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse:	Paus
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)  N° Voie	% de detendon
Adresse: Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: No Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse:	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	
Code Postal Commune	Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en hant et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ	2018
	et clos le 31/12/2017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souserite pour le résultat d'ensemble du gr	oabs	Régime Réel normal X
Si PME innovantes, cocher la case		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonna		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays p		
Si entreprise établie en à rance et appartenant à un groupe êtra Si autre entile située en à rance ou dans un pays on territoire se		s par pays #°2258-SD (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case
designée pour le dépôt de la déclaration pays par pays nº2258- (adresse et pays)	SD, indiquer le nom et la localisation	
A   IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société:		Adresse du siège social :
SARL ITHAQUE SECURITE		
	4 1 7 7 0 0 0 1 3	<del></del>
Adresse du principal établissen	nent:	Ancienne adresse en cas de changement
114 rue SAINT DOMINIQUE		
75007 PARIS		
REGIME FISCAL DES GROUPES	-	I
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'im	position et n° d'identification de la société mè	1
rom tes societes iniaies, designation, autesse du ten d'ini	position is a month and the in society the	<u></u>
	SIRET	
B ACTIVITE	<del></del>	
Activités exerctes Activités de sécurité privée	<u> </u>	Si yous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D		<del></del>
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 %  Bénéfice imposable à 15 %	Bénéfice impo	Sable a 28%
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 %		cences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% 19%	imposables à 0	% art. 238quindecies
3 Abattements et exonératioos notamment entre		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeuns	s entreprises innovantes Zones fran	ches urbaines Pôle de compétitivité
art. 44 qu	nches d'activités Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdectes
	éficit exonéré 1 – selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	s le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou ét	rangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un	certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une co termoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'	onvention fiscale conclue avec un Etat étranger,	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES		a déctaration n°2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%		
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquem	CGL Vons trouverez tontes les information	respect de cette obligatino est sauctionné par l'application s utiles pont télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. fr.
Viseur conventionné Nom, adresse, téléphone, Télécopie	Visa: CGA	
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS AEQU 64 boulevard Malesherbes 75008 PARI		<i>Tℓl</i> ;01.70,61.67.67
- du conscil :		
***************************************		
- de l'association agréée :		Tél:
- N° d'agrément de l'AA :		
<del></del> _		

Forquiare obligations (art. 223 du Code général des amplis)

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nº 2065 bis-SD 2018

ANNEX									
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACT	ONS ET	PARTS	SOCIALE	S, AINSI	QUE DE	S REVENUS	ASSIM	ILĖS D	ISTRIBUÉS
Montant global brut des distributions (1) Payées par la sociét				<u> </u>		ment chargé du	service de	s titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations	ou avantage	s dont la s	société ne dé	signe pas le	(les) bénéi	iciaire (s) <sup>(2)</sup>	(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associ interposées	s, actionna	res et port	teurs de part	s, soit direct	ement, sort	par personnes	(d)		<del></del>
Montant des distributions							(c)		
autres que celles visées en (a),							(f) (g)		
(b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>						(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>						(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de	≥ 40 % prév	ນ <i>ຂ</i> ນ 2° ປັນ	3 de l'articl	e 158 du C	31		0		
Montant des revenus répartis (5)					<del></del>	Total (a			
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AL	X MEME								
Nom, prénoms, domictle et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI):  - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Nombre de parts sociales appartenant	chaque a rembou	ssocié, gérairse-ments fo	de mission et de déplacement			ements, é ons de ses s : à in	s, émoluments, indemnités,	
	associé en soute pro- priété ou en		émolume et indemn proprem dits	intes ent lnde forf	mnités aitaires	Remboursemen		mnités aitaires	Remboursements
1	usufruit 2	3	4	j	5	6	·   _ ·	7	8
H DIVERS		·	<u> </u>			·			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (c	n cas de gé	ance libre	)						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si œ cac	ire est insuf	lisant, join	ndre un état (	du même me	odčie)				
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTR	EPRISES	PLACÉ	ES SOUS	LE RÉGIN	IE SIMPL	JFIE D'IMPOS	ITION		
REMUNERATIONS						CS A LONG TE		OSEES	A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes compri	ses dans le	s	<u> </u>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						PVLT de l'exem	ice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>			<u> </u>			de l'exercice			
Ketrocessions a nonoraires, de commissions et de courtages			1 %	JVI T resta	nt å renorte	r		I .	

MVLT restant à reporter

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE Au titre de l'année N 821554177 151	2	069RC
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	X
	PME au sens communautaire	Х
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	
1 – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt ponr la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des cangés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	-
<u> </u>		
Crédit d'impôt en favenr de la recherche – dont montant du crédit d'impôt ponr les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Antres erédits d'impôts )		
III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt	Monta	nt

	Crédit d'impôt	Montant
C1 déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
Cl déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		